La grande muette desserre à peine les lèvres

Ce n'est un secret pour personne, la communication n'a jamais été le fort de la Défense belge. Malgré nos multiples interpellations, tant au niveau politique qu'au niveau hiérarchique, les réponses ont été limitées. Personne n'a voulu répondre directement à nos questions au sujet des constats tirés par Marc Lemmens, chacun se renvoyant la balle, au sujet de la santé de nos soldats. A commencer par le ministre de la Défense lui-même, Pieter De Crem (CD&V), nous renvoyant au chef de la Défense, Gérard Van Caelenberge. Avec pour seule réponse un mail au style télégraphique de la part de son service en communication, magnifique exemple de langue de bois : *« Le docteur Marc Lemmens n'est plus en service actif. Il ne travaille donc plus pour la Défense depuis quelque temps. Or, des progrès significatifs concernant les manquements mentionnés dans son livre ont été enregistrés ces derniers mois. La traduction de la législation en une politique interne claire, un contrôle interne amélioré et un meilleur dialogue avec l'inspection du travail et les partenaires sociaux n'en sont que quelques exemples parmi d'autres. Le travail n'en est pas pour autant terminé (et ce n'est pas seulement le cas à la Défense), l'effort doit être poursuivi. »* Devant ces réponses insuffisantes, *Marianne* a voulu interpeller le prédécesseur du ministre de la Défense et actuel président de la Chambre, André Flahaut (PS). Sa réponse fut sans nuance, ni surprise : *« Je ne suis plus ministre depuis 2007. Je n'ai pas à m'exprimer à ce sujet, et comme président de la Chambre, je suis tenu à une certaine réserve. »* Alors y aura-t-il quelqu'un pour répondre à nos questions et aux interpellations de Marc Lemmens ? Ou devra-t-on penser, comme le dit l'ancien médecin-colonel, que nos soldats sont des *« sous-citoyens »* ? ■

TANT AU NIVEAU POLITIQUE que militaire, personne n'a voulu réagir aux constats tirés par Marc Lemmens.

belga

LES 32 000 SOLDATS BELGES, dans ces conditions, sont-ils des « sous-citoyens » ?

belga

« Nous sommes payés pour mourir »

Cette accusation, c'est celle de Patrick Descy, délégué CGSP-Défense, face aux conclusions terribles posées par Marc Lemmens. Comme le médecin-colonel, le syndicaliste dresse le même constat : la Défense n'applique pas la loi sur le bien-être au travail pour ses 32 000 militaires et se base uniquement sur des règlements obsolètes. *« Ce n'est pas normal qu'il y ait autant d'accidents lors d'entraînements. Des accidents qui entraînent des séquelles physiques importantes. On ne peut pas se permettre qu'en Belgique, en exercice, des militaires se retrouvent handicapés à vie. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'analyse de risques pour les postes de travail et quand il y en a, les risques sont sous-estimés. C'est à croire que nous sommes payés pour mourir et qu'on veut nous mettre volontairement en danger. Par exemple, dans les nouveaux véhicules, les instructeurs doivent enlever leur harnais. Imaginez un peu, ce qui arriverait en cas d'un freinage brusque... »*

Des départs massifs

Face à cette situation, et comme l'a fait le docteur Lemmens, la CGSP a décidé d'alerter l'auditorat du travail depuis 2009 déjà, pour dénoncer le manque de prise en compte des risques au sein de l'armée belge. Mais rien n'a changé en conséquence, selon Patrick Descy. *« Tant que tout se passe bien, personne ne bouge, et quand il y a un problème, la responsabilité retombe toujours sur le personnel. Les choses n'évoluent pas suffisamment. On continue, tant qu'il n'y a pas trop de morts, à nous faire courir des risques insensés... On est tellement dans un système vicieux qu'on appelle cela entre nous le coup de parapluie. »*

Car difficile pour un militaire de refuser un ordre et de ne pas obéir à sa hiérarchie, même s'il sait qu'il prend des risques. Quant aux cas de militaires morts ou blessés au travail, le syndicaliste n'en manque pas, même si c'est la croix et la bannière pour obtenir des statistiques fiables sur les accidents du travail. *« Un militaire qui décède en faisant du sport, c'est monnaie courante, mais étonnamment, quand on veut en savoir plus, il n'y a souvent plus de témoin. Récemment, lors d'un exercice dans les bois, un militaire de 48 ans se casse le genou. L'hôpital militaire rate l'opération. Mais la Défense refuse de reclasser ce militaire et lui donne son C4, ce qui est contraire à toute législation ! On licencie les militaires dès qu'ils sont blessés alors qu'il y a moyen de les reclasser dans d'autres services... »*

D'après Patrick Descy, entre 300 et 400 personnes quittent la Défense chaque année pour des raisons médicales et des problèmes physiques. En tout, depuis quatre ans, plus de 4 000 personnes ont quitté l'armée, ajoute encore le syndicaliste. ■

DEPUIS DES ANNÉES, la CGSP interpelle l'auditorat du travail pour dénoncer le manque de prévention au sein de l'armée. Sans réel effet sur le terrain à ce jour.

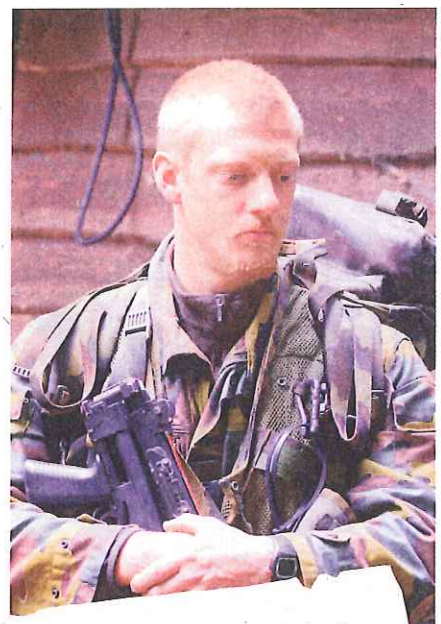

belga

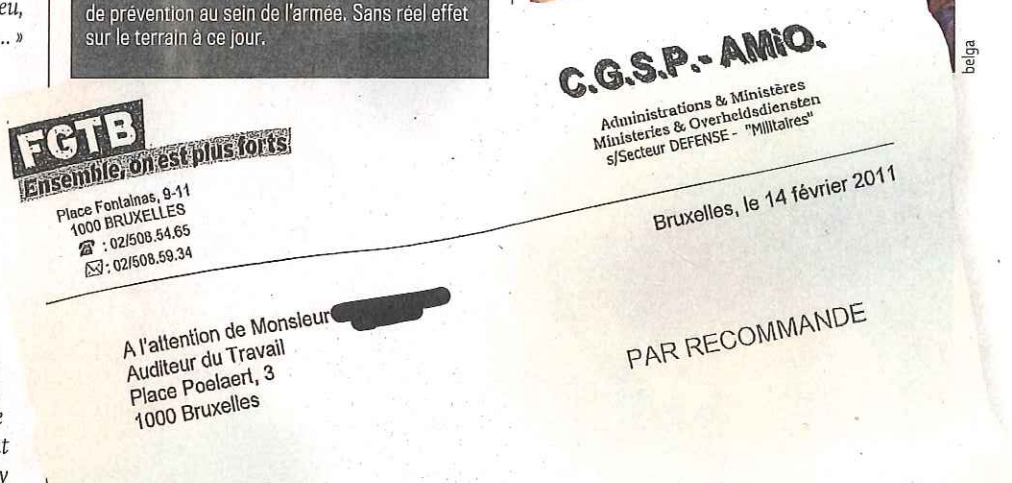

FGTB
Ensemble, on est plus forts
Place Fontainas, 9-11
1000 BRUXELLES
☎ : 02/508.54.65
✉ : 02/508.59.34

C.G.S.P. - AMiO.
Administrations & Ministères
Ministeries & Overheidsdiensten
s/Secteur DEFENSE - "Militaires"

Bruxelles, le 14 février 2011

A l'attention de Monsieur [redacted]
Auditeur du Travail
Place Poelaert, 3
1000 Bruxelles

PAR RECOMMANDE

Monsieur l'Auditeur,

Objet : Plainte pour non-respect de la législation en matière de Bien-être des Travailleurs dans l'exécution de leur travail au Département de la Défense

Réf : 1 : Loi du 4 août 1996 relative au Bien-être des Travailleurs lors de l'exécution de leur travail
2 : Arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la Santé des Travailleurs
3 : Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif au Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail

belga